

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] projet d'aménagement du site de la Pointe du Grouin - Cancale :
Observations de Sites & Monuments
Date : Mon, 30 Dec 2019 13:56:00 +0100
De : Apeme
Pour : enquete.pointegrouin@gmail.com

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je vous souhaite bonne réception du document ci-joint concernant les observations de Sites & Monuments à propos du projet d'aménagement du site de la Pointe du Grouin - Cancale.

Avec nos salutations dévouées

Marie Feuvrier

Déléguée Sites & Monuments SPPEF Ille et Vilaine

Membre de la CRPA Bretagne



SOCIETE POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHETIQUE DE LA FRANCE

Objet : enquête publique **relative au**
projet d'aménagement du site de la Pointe du
Grouin - Cancale

Monsieur le Commissaire enquêteur
Hôtel de ville
42 rue du port
35260 Cancale

Avis envoyé par mail : enquete.pointegrouin@gmail.com

Cancale, le 26 décembre 2019

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Sites & Monuments (SPPEF), fondée en 1901 et agréée depuis 1978, se donne pour mission de protéger le patrimoine bâti et naturel de notre pays. Compte tenu d'importance du site de la Pointe du Grouin, situé à l'extrémité ouest de la Baie du Mont Saint-Michel dont le monument et le littoral font partie intégrante du Bien classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, je tiens à apporter ma contribution à l'enquête publique, en tant que déléguée d'Ille et Vilaine.

Le dossier présenté énumère les protections dont bénéficie le site : « Espace Naturel Sensible », il fait partie du site classé de la Côte d'Emeraude et de la zone Natura 2000 de Cancale à Paramé. Le dossier omet de préciser que l'intégralité du projet d'aménagement du site du Grouin, dont le parking prévu pour les autocars sur Port-Mer, est situé en Espace Proche du Rivage, classement qui interdit ce type d'aménagement.

Sites & Monuments rappelle la situation inconcevable, mais pourtant bien réelle, de l'exclusion du Bien classé au Patrimoine de l'UNESCO de toute la partie occidentale du littoral de baie du Mont Saint-Michel dont l'emblématique site de la Pointe du Grouin, lieu d'exception pour contempler le « Monument » dans son écrin !

Cette volonté, hélas, se répercute dans les décisions qui ont présidé à l'aménagement du site : sous couvert de re-végétalisation et de préservation des espaces naturels du site, il s'agit bien, dans ce projet, de tout faire pour maintenir voire accentuer la pression touristique. Une fois de plus, dans les objectifs réels et non ceux affichés, c'est bien l'économie qui prime sur le patrimoine naturel, historique, voire mystique du site en lien visuel direct avec la Merveille ! Une occasion supplémentaire a été manquée, après les décisions de placer le site en « zone tampon » et les orientations du SCoT (renforcement de l'urbanisation du littoral), de rattacher plus fortement la Pointe du Grouin au Mont Saint-Michel autrement que par l'économique et le « prêt à photographe ».

Le projet d'aménagement prévoit un belvédère UNESCO (quelle ironie) et des parkings situés à l'entrée du site : « time is money » ! Il est fort regrettable que l'accent n'ait pas été mis à l'achèvement de l'intégralité de la voie Verte entre Le Mont Saint-Michel et Le Grouin : un cheminement qui aurait tout son sens avec le fameux belvédère (sorte de MontJoie littoral). Las, le sens qui prime, c'est l'économique, la rapidité, le tout voiture de préférence à la découverte tranquille, le ressourcement voire la méditation auquel ce lieu invite tant il embrasse un majestueux panorama naturel : à la fois celui de la Côte d'Emeraude et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Sites & Monuments demande l'achèvement de la Voie Verte (tronçon Saint-Méloir - Pointe du Grouin) et que soit entreprise la réalisation de la Voie Verte entre le Grouin et Saint-Malo. Sans quoi les volontés de développer les liaisons douces affichées dans le



SOCIETE POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHETIQUE DE LA FRANCE

projet ne sont, en réalité qu'une mesure cosmétique masquant le parti pris d'aménagement économique mercantile du site.

Les parkings doivent être éloignés du site, à l'instar de ce qui a été réalisé sur les sites de la Pointe du Raz, du Cap Fréhel et ... Du Mont Saint-Michel.

L'urgence écologique due au réchauffement climatique oblige à mettre en œuvre un modèle de développement plus sobre en matière de consommation d'espaces naturels. Plus que jamais, leur préservation et leur restauration doivent être LA priorité. Le développement durable exige de ne pas obérer celui des générations futures par nos décisions et notre mode de vie.

Or le « projet d'aménagement de la Pointe du Grouin » ne satisfait ni aux objectifs de développement durable, ni à ceux de l'urgence climatique : Sites & Monuments demande à ce que le projet soit revu au regard de l'impact climatique qu'il fait perdurer, voire qu'il renforce en créant un parking de camping-cars sur le site, en continuant à privilégier l'accès au site par les voitures. Les modalités d'accès et d'accueil sur le site doivent être ré-étudiées en prenant en compte, en 1^{er} lieu, le moindre impact carbone, l'optimisation des parkings existants sur les communes environnantes, l'achèvement de la Voie Verte du Mont Saint-Michel à Saint-Malo,...

Je vous serai très reconnaissante de bien vouloir prendre en compte mes observations et vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, à l'expression de ma haute considération.

Marie Feuvrier
Déléguée Sites & Monuments SPPEF Ille
et Vilaine
Membre de la CRPA Bretagne

Marie FEUVRIER
Déléguée 35 Sites & Monuments - SPPEF
15 chemin du Carouge - La Gaudichais
35260 CANCALE

2/2